

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 février 2013

DCM N° 13-02-15

Objet : Projet transfrontalier autour des Energies Urbaines.

Rapporteur : M. SCUDERI, Adjoint au Maire

Le collectif des Energies Urbaines a imaginé et organisé en 2012 la première édition du Festival « Place à la Rue ». Cette manifestation est le fruit d'un travail mené par les associations engagées en son sein depuis 2008 à l'initiative de la Municipalité et qui vise à favoriser l'émergence et le développement de pratiques sportives et artistiques nouvelles à l'échelle locale. Les acteurs messins ont ainsi donné naissance à un temps festif à caractère citoyen valorisant les notions d'engagement et de partage.

Le succès public rencontré par la première édition a amené les villes du réseau QuattroPole à solliciter le collectif messin afin de réfléchir à l'élaboration d'une plateforme transfrontalière d'échanges culturels dont le festival « Place à la Rue » serait le temps fort annuel. Ainsi, les 10 associations messines proposent en collaboration avec leurs homologues allemands de Trèves et Sarrebruck, et luxembourgeois la mise en œuvre d'une coopération qui se traduira comme suit :

- 1 week-end d'échanges autour de la pratique du skate, du BMX et du graff à Trèves (26 et 27 janvier)
- 3 journées d'échanges et de création autour du hip-hop, le 23 mars à Sarrebruck et les 19 et 20 avril à Trèves
- 3 rencontres de Streetball les 13 avril, 4 et 25 mai à Sarrebruck, Trèves puis Luxembourg
- 2 week-ends de création autour du slam, en mars à Sarrebruck puis Trèves.
- 5 jours d'échanges et de création à Metz du 3 au 7 juin dans l'ensemble des disciplines précédemment évoquées.
- 2 jours de festival « Place à la Rue », au Bowl des Arènes de Metz les 8 et 9 juin.

Pour chacune de ces manifestations, des groupes identifiés de jeunes âgés de 14 à 21 ans de chacune des quatre villes seront amenés à se rencontrer et travailler ensemble afin d'échanger sur leurs pratiques.

Le festival sera l'occasion pour les associations des quatre villes de valoriser le fruit de leur travail commun, mais également pour le public messin de découvrir les talents locaux à l'échelle transfrontalière dans les différentes disciplines : démonstrations, concours, concerts et divers spectacles vivants seront au programme, dont une création originale entièrement imaginée et mise en scène par les associations messines.

Le coût total de l'opération s'élève à 80 500 €. Pour cette nouvelle édition, le collectif a beaucoup travaillé à la recherche de nouveaux partenaires. C'est ainsi que 40 000 € seront pris en charge par des crédits européens (PEJA et Microprojet). De plus, le réseau QuattroPole s'est positionné favorablement en accordant une subvention de 20 000 € aux associations pour la réalisation de ce projet, somme répartie à part égale entre chacune des villes pour un montant de 5 000 €. Enfin, comme en 2012, il est proposé que la Ville de Metz participe à hauteur de 15 000 € au titre des crédits « Cultures Urbaines ».

Par conséquent, l'association Pushing portant le projet au nom du collectif, il est proposé d'attribuer à cette structure une subvention de **35 000 €**. Sur ce montant, 20 000 € seront affectés au titre des actions QuattroPole, la Ville de Metz percevant une recette de 15 000 € de la part des trois autres villes du réseau.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les commissions compétentes entendues,

VU la volonté de la Ville de Metz, conformément aux termes de la charte des Energies Urbaines de Metz, d'encourager et de soutenir les initiatives associatives visant à diffuser et valoriser les disciplines issues du champ des cultures urbaines,

VU l'intérêt pour la Ville de Metz d'associer le réseau QuattroPole au titre de l'organisation d'échanges transfrontaliers et de la manifestation « Place à la Rue »,

VU la « Déclaration d'intention pour la création d'un réseau de villes européennes » en date du 29 février 2000,

VU la « Convention QuattroPole » en date du 12 mars 2007, régissant le mode de fonctionnement du réseau,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

D'accorder une subvention d'un montant total de **35 000 €** à l'association Pushing au titre de l'organisation d'échanges transfrontaliers et de la manifestation « Place à la rue » ;

D'accepter la recette de 15 000 € versée par les trois autres villes du réseau QuattroPole ;

D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à ces affaires et notamment l'avenant à intervenir avec l'association susvisée portant rappel de l'objet de la subvention et de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

La dépense totale s'élève à **35 000 €** Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2013.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

L'Adjoint Délégué :

Thomas SCUDERI

Service à l'origine de la DCM : Service Animation, jeunesse, éducation populaire, vie étudiante.

Commissions : JEUNESSE et FINANCES.

Référence nomenclature «ACTES» : 7.5

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 34

Absents : 21

Dont excusés : 15

Décision : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ